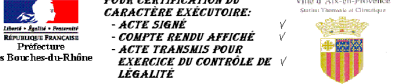




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28262-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.380**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RG

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façades sur rue, réalisés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé.

Lors des séances du Conseil Municipal en date du 08 mars 2010 par délibération n°2010-219 et du 18 mars 2013 par délibération n°2013.120, il a été décidé que le système des attributions de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (*alignement opposé des boulevards*), modification des critères et simplification/revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m² décompté comme suit : un taux unique de 21 € par m² de façade, auquel viendra s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux,
- le changement ou la restauration des menuiseries, des ferronneries et des corniches à concurrence de 15 % du montant TTC du devis accepté.

En conséquence, le tableau, ci-joint, présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 15 513,13 €, sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** M. le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 2 765,00 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

2013.380 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES

Présents et représentés	: 49
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. François-Xavier DE PERETTI

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Métrés	Ville (21 € le m²)	C.P.A. (7 € le m²)	S/Total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
Monsieur DRUELLE Raymond Agence L.D.I.M. 15, rue Maître Peloutier La Rostolane 13540 Puyricard	11, rue Gaston de Saporta	95	1 995,00 €	665,00 €	2 660,00 €			2 660,00 €
Madame CHALLIER Antoinette (propriétaire) 18, chemin de Vincent 13710 Fuveau	30, rue Émeric David					4 211,52 €	631,72 €	631,72 €
Monsieur TRANCHANT Roger (propriétaire) 416, chemin de Saint Jean 13610 Puy Sainte Réparate	8, avenue Malherbe					16 878,06 €	2 531,71 €	2 531,71 €
Agence IGC Madame VARAIGNE 90, rue Napoléon Bonaparte 13100 Aix en Provence	57, rue des Cordeliers	115	2 415,00 €	805,00 €	3 220,00 €	3 857,08 €	578,56 €	3 798,56 €
Madame MARGUERIT Andrée (syndic bénévole) 19, avenue Marcel Pagnol Résidence les Arpilles 13190 Allauch	34, rue Boulegon	105	2 205,00 €	735,00 €	2 940,00 €			2 940,00 €
Monsieur DE PERETTI Xavier (propriétaire) 2, rue Emeric David 13100 Aix en Provence	2, rue Emeric David					1 982,18 €	297,32 €	297,32 €
Monsieur CEZAR Luc (syndic bénévole) La bastide RN 13 Saint Canadet 426, chemin de Féline 13610 Puy Sainte Réparate	4, rue Bruyès	80	1 680,00 €	560,00 €	2 240,00 €	2 758,82 €	413,82 €	2 653,82 €
TOTAL			8 295,00 €	2 765,00 €	11 060,00 €		4 453,13 €	15 513,13 €

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Métrés	Ville (21 € le m²)	C.P.A. (7 € le m²)	S/Total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
Monsieur DRUELLE Raymond Agence L.D.I.M. 15, rue Maître Peloutier La Rostolane 13540 Puyricard	11, rue Gaston de Saporta	95	1 995,00 €	665,00 €	2 660,00 €			2 660,00 €
Madame CHALLIER Antoinette (propriétaire) 18, chemin de Vincent 13710 Fuveau	30, rue Émeric David					4 211,52 €	631,72 €	631,72 €
Monsieur TRANCHANT Roger (propriétaire) 416, chemin de Saint Jean 13610 Puy Sainte Réparate	8, avenue Malherbe					16 878,06 €	2 531,71 €	2 531,71 €
Agence IGC Madame VARAIGNE 90, rue Napoléon Bonaparte 13100 Aix en Provence	57, rue des Cordeliers	115	2 415,00 €	805,00 €	3 220,00 €	3 857,08 €	578,56 €	3 798,56 €
Madame MARGUERIT Andrée (syndic bénévole) 19, avenue Marcel Pagnol Résidence les Arpilles 13190 Allauch	34, rue Boulegon	105	2 205,00 €	735,00 €	2 940,00 €			2 940,00 €
Monsieur DE PERETTI Xavier (propriétaire) 2, rue Emeric David 13100 Aix en Provence	2, rue Emeric David					1 982,18 €	297,32 €	297,32 €
Monsieur CEZAR Luc (syndic bénévole) La bastide RN 13 Saint Canadet 426, chemin de Féline 13610 Puy Sainte Réparate	4, rue Bruyès	80	1 680,00 €	560,00 €	2 240,00 €	2 758,82 €	413,82 €	2 653,82 €
TOTAL			8 295,00 €	2 765,00 €	11 060,00 €		4 453,13 €	15 513,13 €